



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Sécurité sanitaire - Sécurité routière**

**Week-end du 08 mai**

Rouen le 06/05/2020

Dans la perspective du processus de déconfinement annoncé à partir du 11 mai prochain, **Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, tient tout d'abord à saluer le civisme** dont font preuve une très grande majorité de nos concitoyens en respectant les mesures mises en place pour éviter la propagation du virus.

Le préfet exprime sa reconnaissance **aux forces de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale** qui, depuis le 16 mars, veillent, avec détermination et humanité, au respect des consignes gouvernementales afin d'éviter la diffusion du virus.

**L'impatience vis à vis du déconfinement ne doit pas entraîner un relâchement des pratiques, en particulier à l'approche de ce long week-end.**

Les personnes qui avaient quitté leur résidence principale pour la période du confinement ont la possibilité de la rejoindre dès à présent, mais uniquement pour reprendre une activité professionnelle ou en vue de scolariser leurs enfants. Il est à cet effet, impératif de se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire et cocher la case « motif familial impérieux »

Des contrôles seront effectués durant tout le week-end, tant sur les routes que dans les gares de la région.

Ce week-end prolongé du 08 mai, ne doit pas être, en cette période de confinement, synonyme de départ en vacances ou en villégiature.

**Lever sa vigilance après ces semaines d'efforts risquerait de faire courir inutilement un risque collectif.**

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Ce weekend, les règles de confinement et les sorties dérogatoires restent donc inchangées. Il ne faut donc de sortir de chez-soi que muni d'une autorisation dérogatoire dûment remplie.

**Les forces de sécurité exerceront à nouveau ce week-end des contrôles renforcés sur les grands axes et sur les routes secondaires.**

Outre le contrôle des attestations de déplacement dérogatoire, une attention particulière sera portée aux excès de vitesse qui seront traités avec la plus grande rigueur.

En cette période où la santé de chacune et chacun fait l'objet de toutes les précautions, il est fait appel à la responsabilité de tous, tant sur la route que dans sa vie quotidienne.



**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedexx